

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCES
VERBAL DE LA
SEANCE DU 22 MAI 2024**

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, F. THIBERVILLE, P. FROGET, D. JARRY, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, A. LE ROUX, D. DROISSART, Patrick ROUSSEAU, E. HAURIEZ, D.IANONNE, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, O.VERGNAUD, M.OULD RABAH, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, J.M LHERNOULD, G.PAILLART.

Etait absente excusée et avait donné procuration : Patricia ROUSSEAU

Après avoir procédé à l'appel nominatif, M.PILCH constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du conseil municipal de bien vouloir adopter le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024.

Le PV de la réunion du 08 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Dominique IANNONE est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises dans le cadre de l'Art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur présence à ce conseil extraordinaire qui sera essentiellement consacré aux marchés d'attributions de travaux du stade Gabriel Péri.

Il remercie ensuite l'ensemble des élus et du personnel municipal qui, dans un contexte difficile, ont travaillé sur le dossier sous la direction du directeur général des services.

Il rappelle l'historique de ce projet à plusieurs millions d'euros, promesse de campagne du mandat de 2020.

Courrières a toujours été reconnue comme une ville suréquipée, en témoignent nos nombreuses structures qui profitent à toute la population, aux plus jeunes comme aux plus âgés.

Parmi tous ces équipements, certains ont vieilli, nécessitent des travaux, un mode de fonctionnement différent pour permettre aux associations de pratiquer leur activité de la manière la plus correcte qui soit.

Nous allons parler du football, au cœur de la réunion de ce soir, puisque la première phase de rénovation prévoit la création d'un terrain synthétique, deux terrains à 8 engazonnés ainsi que la rénovation de tout l'éclairage. Cela permettra au club de foot de se maintenir et d'évoluer en pouvant pratiquer toute l'année.

Il remercie également tous les financeurs qui ont permis que ce projet puisse voir le jour.

Le stade Péri permet également la pratique d'autres activités notamment le tennis, la structure a vieilli et fera l'objet de rénovations également. Deux terrains de Paddle, couverts, vont être construits et pourront profiter également au élèves du collège tout proche et des écoles. Petits travaux également de carrelages, rénovation des vestiaires et douches.

Deux courts de tennis extérieurs seront remis à neuf.

Viendront ensuite la tribune et les vestiaires du club de foot et enfin un boulodrome couvert.

Le conseil a été réuni ce soir afin que les travaux puissent démarrer rapidement afin de ne pas empiéter sur la saison sportive qui redémarre en septembre.

Monsieur le maire donne lecture du tableau provisoire des subventions :

- 3 subventions du Conseil Départemental, de 150 000 €, 47387,51 € et 200 000 euros.
- Conseil Régional, 150 000 €
- Agence Nationale du sport, 100 000 €
- D'ETER (Etat), 39489,60 €
- Fédération Française de Football, 40 000€

Soit un total de 726 877,11 €.

Il y a également une subvention attendue de la CAHC (Fonds de concours) de 287 937,39 €.

Le reste à charge pour la commune sera de 292 043 €.

MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION D'AMENAGEMENTS SPORTIFS AU STADE GABRIEL PERI

La commune souhaite créer un terrain de football synthétique de type T5, au sein du site du stade Gabriel Péri, afin de rendre l'activité sportive praticable en toutes saisons. Le projet prévoit également la réfection de deux terrains annexes, ainsi que de l'éclairage des terrains.

Pour mener à bien ce projet, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée, allotie comme suit :

- Lot n° 1 – Aménagements sportifs.
- Lot n° 2 – Eclairage sportif et distribution.

Sur la base des rapports d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le lot n° 1 à la société PINSON PAYSAGE NORD (62300 Lens) pour un montant de 1 082 949,99 € HT soit 1 299 539,99 € TTC, et le lot n° 2 à la société VERRIER ENERGIES (62620 Ruitz) pour un montant de 219 801,90 € HT soit 263 762,28 € TTC.

Le coût total de l'opération s'élève donc à 1 302 751,89 € HT soit 1 563 302,27 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché de travaux de réalisation d'aménagements sportifs au stade Gabriel Péri.

COMMISSION CADRE DE VIE - AMENAGEMENT

APPROBATION DU PROJET DE TERRAIN SYNTHETIQUE ECLAIRE SUR LE SITE DU STADE PERI – SUBVENTION CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE

Monsieur le Maire précise que plusieurs partenaires ont été sollicités afin d'obtenir des subventions pour le financement des travaux du terrain synthétique et de l'éclairage :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 150 000,00 € (demande validée)
Le Conseil Régional des Hauts de France : 150 000,00 € (dossier en instruction)
L'Agence Nationale du Sport : 100 000,00 € (dossier en instruction)
Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 40 000,00 € (dossier en instruction)
La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (PTE) : 76 000,00 € (dossier en instruction)

Il demande d'approuver le projet de terrain synthétique avec éclairage au sein du stade Gabriel Péri.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de terrain synthétique avec éclairage du stade Gabriel Péri.

CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SIS, 314, ROUTE D'HARNES PAR MAISONS & CITES

Monsieur Froget informe que le bailleur social Maisons & Cités souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social situé au 314 route d'Harnes à Courrières.

Il rappelle que conformément à l'article L.443-7 et suivants, du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune en tant que commune d'implantation de ce logement doit émettre un avis sur la cession.

Monsieur Froget propose d'émettre un avis favorable à cette cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente du logement social locatif situé au 314 Route d'Harnes à Courrières.

Monsieur le Maire communique le calendrier prévisionnel des travaux de réaménagement du stade Péri :
Phase 1 : débute le 3 juin avec un démarrage des travaux le 04 juillet 2024, réception au plus tard début novembre.

Phase 2 : construction du boulodrome, restauration des vestiaires et la tribune. Remise des offres en octobre 2024 pour un démarrage des travaux à l'été 2025, réception pour 2026.

Phase 3 : le parking ; AMO en septembre 2026, démarrage des travaux au printemps 2027.

Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à tous et clôture la séance à 19h23.



Le Maire,

Christophe PILCH.